

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/134

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

**Marché n°26ST030_DF/DB - Travaux
d'aménagement du refuge en 10 lots**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le **16 JUL. 2026**

ID : 059-215902958-20260708-2026__134-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal**

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

L'An deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente juin deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 30 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, Mme BOUQUET, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. VINCENT,
M. VEZARD, Mme VEIT-TORREZ
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. WYCKAERT	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

La collectivité a souhaité réaliser des travaux d'aménagement du refuge, dont elle est propriétaire et qui se situe sur la commune de Saint Sylvestre Cappel.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié en date du 28 mai 2026 sur le BOAMP et le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur marchés sécurisés le même jour.

Le marché est passé selon une procédure adaptée ouverte (Article R.2123-1,1° du Code de la Commande Publique). Il s'agit d'un marché alloti (Article R.2113-3 du Code de la Commande Publique).

Des clauses d'insertion sociale sont prévues au lot 10.

Les lots sont les suivants :

- ⚡ Lot 01 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) d'Assainissement
- ⚡ Lot 02 : Couverture
- ⚡ Lot 03 : Curage
- ⚡ Lot 04 : Gros oeuvre
- ⚡ Lot 05 : Menuiseries extérieures
- ⚡ Lot 06 : Cloisons intérieures et menuiseries intérieures
- ⚡ Lot 07 : Électricité – Courants forts et faibles
- ⚡ Lot 08 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
- ⚡ Lot 09 : Serrurerie
- ⚡ Lot 10 : Clôtures et allées

La date limite de réception des offres était fixée au 24 juin 2026 à 12H00.

97 sociétés ont téléchargé le dossier de consultation. Il a été réceptionné 25 plis. Il est à préciser que 5 entreprises ont déposé deux plis et seul le dernier pli déposé par chacun d'eux a été ouvert. Les services ont donc étudié 20 plis.

- 3 plis pour le lot 01
- 3 plis pour le lot 02
- 1 pli pour le lot 03
- 3 plis pour le lot 04
- 2 plis pour le lot 05
- 1 pli pour le lot 06
- 3 plis pour le lot 07
- 2 plis pour le lot 08
- 1 pli pour le lot 09
- 4 plis pour le lot 10

Pour le lot 1 : c'est la société **SARL ROMAN'EAU**, sise 4 i, route de Gravelines, 59470 BOLLEZEELE qui se classe en première position avec un montant de travaux estimé à **50 974.00 € HT**.

Pour le lot 2 : c'est la société **SARL POCHOLLE**, sise 192, rue de Calais, 59190 HAZEBROUCK qui se classe en première position avec un montant de travaux estimé à **57 928.50 € HT**.

Pour le lot 3 : c'est la société **GDR CHERPIN, AGENCE NORD**, sise ZA Bourcheuil, rue Louis Leblond, 62119 DOURGES qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à **7 825.80 € HT**.

Pour le lot 4 : c'est la société Bâtiment et Travaux Publics LEFEBVRE, sise 108, rue du Général de Gaulle, 59660 MERVILLE qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à 9 240.00 € HT.

Pour le lot 5 : c'est la société LP ALUMINIUM, sise 530, PAE de la Creule, 59190 HAZEBROUCK qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à 18 000.40 € HT.

Pour le lot 6 : c'est la société SARL POCHOLLE, sise 192, rue de Calais, 59190 HAZEBROUCK qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à 38 624.51 € HT.

Pour le lot 7 : c'est la société SARL FLASH ENERGIES, sise 8, rue du Fort Suisse, 59380 QUAEDYPRE qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à 22 779.22 € HT.

Pour le lot 8 : deux offres ont été déposées. L'une d'elles a été déclarée irrégulière car le candidat n'a pas joint la trame de mémoire technique complétée qui était exigée dans le règlement de la consultation. La seconde a proposé une offre inacceptable car nettement supérieure à l'estimation des services. Des modifications/précisions techniques seront apportées au dossier de consultation et ce lot sera relancé prochainement.

Pour le lot 9 : c'est la société SAS DEKNUDT, 180 Route de Vieux-Berquin, 59190 HAZEBROUCK qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à 100 000 € HT, après négociation.

Pour le lot 10 : c'est la société CREAERT PAYSAGES, sise 180 rue Charles Lemaire, ZA Porte du Littoral Ouest, 62500 LEULINGHEM qui se classe en première position avec un montant de travaux s'élevant à 59 351.78 € HT.

Les dépenses sont inscrites au budget annexe Location de Bâtiments Industriels de l'exercice 2026.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure et signer les présents marchés avec les titulaires retenus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés ainsi que les éventuelles modifications non substantielles dans les pourcentages autorisés par le Code de la Commande Publique

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL